

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

MORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.  
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS  
A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## LES LOIS D'ASSISTANCE

S'il est un vœu dont l'expression se soit trouvée reproduite avec une frappante unanimité dans les circulaires des sénateurs élus le 28 janvier dernier, c'est celui qui a trait à l'extension, au développement des institutions d'assistance publique et de mutualité.

Dire qu'on n'a rien fait depuis un quart de siècle pour améliorer la situation de ceux que leur âge, leurs maladies, leurs infirmités rendent incapables soit de protéger eux-mêmes leur existence, soit de pourvoir aux besoins primordiaux et élémentaires de la vie, ce serait une injustice. Affirmer qu'il faut faire davantage, c'est certainement aussi une vérité.

A vrai dire, dans l'œuvre de la troisième République, depuis 1871, il n'y a rien qui lui fasse plus grand honneur.

Une des meilleures lois, une des premières en date qui ait été votée, est celle du 23 décembre 1874, relative à la protection des enfants du premier âge. Un philanthrope dont la mémoire vivra, M. Théophile Roussel, aujourd'hui sénateur de la Lozère et membre de l'Institut, a donné son nom à cette loi. Il n'y en a pas eu de plus bienfaisante, puisqu'il en est résulté un abaissement de 20 à 25 0/0 de la mortalité infantile.

Dès 1874 était aussi votée une loi sur la protection des enfants et des filles mineures employés dans l'industrie ; elle a depuis lors été remplacée par une loi du 2 novembre 1892, qui a reçu le nom de « loi sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels » et qui est devenue « la loi organique du travail industriel ». Bien qu'étant encore insuffisamment appliquée, elle a réalisé un important progrès.

Ces lois ont pour objet principal et immédiat la santé, la constitution physique et le développement des forces de l'enfant. D'autres mesures sont venues les compléter au point de vue de l'éducation morale à donner à l'enfant. Au premier rang il faut citer la loi du 24 juillet 1889, visant la protection à accorder aux enfants assistés et moralement abandonnés.

Les départements et l'Etat, sans parler des communes, font pour ce grand service, qu'il faudrait développer et améliorer encore, des sacrifices considérables.

En matière d'instruction publique, le secours accordé par l'Etat à la jeunesse française est encore plus important. Alors que le dernier budget de l'instruction publique voté sous l'Empire, atteignait le chiffre modeste de 42 millions 806,821 fr., le même budget pour 1897 s'élève à la somme de 194,168,146 fr., et dans ce chiffre l'enseignement primaire élémentaire figure pour la somme de 116,710,020 fr.

L'Etat a favorisé aussi très efficacement le développement des sociétés de secours mutuels. Pour le dernier exercice une somme de 810,000 fr. figure au budget du ministère de l'intérieur ; un autre crédit de 900,000 fr. est également alloué sous cette autre rubrique : « Majoration des pensions de retraite des sociétés de secours mutuels ». Un prélèvement de 180,000 fr. sur les fonds des

caisses d'épargne, reçoit une destination analogue, et enfin un quatrième crédit de 2 millions est inscrit annuellement au ministère du commerce (chapitre 34), avec cette mention : « Bonification des pensions de retraite ; allocation à la vieillesse ».

Le nombre des sociétés de secours mutuels s'élevait, lors du dernier recensement, au chiffre de 10,328, comprenant plus de 1,500,000 membres, chiffre modeste si on le compare à celui de l'Angleterre, qui compte sur son territoire plus de 6 millions de mutualistes. L'avoir social de toutes ces sociétés disséminées sur toute l'étendue de la France, s'élève à plus de 230 milliards ; en une année, les cotisations versées par les membres participants, ont dépassé le chiffre de 22 millions. 22 millions prélevés sous ou sur l'épargne, à travers toutes les difficultés de la lutte pour la vie !

A cet ordre d'idées se rattache directement la question des retraites ouvrières, déjà si souvent débattue. Il n'est pas téméraire de penser que chaque jour nous rapproche de la solution attendue.

Une autre loi très utile, très bienfaisante est celle du 15 juillet 1893, relative à l'assistance médicale dans les campagnes qui, organisée aujourd'hui dans les départements, est particulièrement féconde en résultats, au point de vue du soulagement des misères humaines.

Combien d'autres lois relatives à l'amélioration de l'hygiène publique, à l'hospitalisation, à des encouragements à l'agriculture, qui font grand bien aux cultivateurs pauvres, si nombreux et si dignes d'intérêt, ont encore été votées. Combien d'autres, qui sont en préparation, qu'il s'agit de faire aboutir au plus vite. « Le monde est fatigué de voir des misérables », s'écriait un jour un grand patriote. Cette lassitude générale, la troisième République l'a ressentie plus qu'aucun autre gouvernement. Qui oserait, en effet, disputer à la troisième République la palme dans les bienfaits généreusement accordés à l'humanité souffrante et libéralement octroyés à la classe si nombreuse de ceux qui ne vivent que par le travail et le labeur de chaque jour ?

Rien n'est plus vrai, mais encore une fois, la République, dans cet ordre d'idées, a le devoir de faire plus encore. C. R.

## L'élection sénatoriale du Rhône

Le Sénat a fait une chose raisonnable en annulant l'élection sénatoriale du Rhône qui était l'objet de vives controverses.

La question était délicate, parce qu'il s'agissait d'un fait qu'on ne pouvait plus vérifier matériellement. On se rappelle qu'au troisième tour de scrutin, M. Repiquet avait eu la majorité, mais qu'au second tour il n'avait manqué qu'une voix à M. Thévenet pour être élu, ce qui eût naturellement supprimé le troisième tour.

Or, M. Thévenet prétendait qu'on avait annulé un bulletin valable, tandis que les amis de M. Repiquet soutenaient que le nom était bel et bien barré.

Tel avait été l'avis du bureau de recensement dont la décision n'avait amené aucune protestation. Le bulletin étant détruit, on

pouvait se lancer de part et d'autre des affirmations ou des négations, mais non se convaincre par une preuve.

En renvoyant la solution de la question devant les électeurs, le Sénat a fait un peu comme le roi Salomon dans son célèbre jugement. C'est le corps électoral qui dira lequel des deux candidats était le fils de son choix. Il est probable d'ailleurs que ce compromis n'a satisfait complètement aucune des deux parties. M. Repiquet voulait être mis en possession de son siège et M. Thévenet espérait que la majorité referait pour lui ce qu'elle fit, il y a trois ans, dans une situation analogue pour M. Constans, en le proclamant élu au second tour. Mais il convient de faire remarquer que M. de Rémusat, qui l'avait emporté au troisième tour, était mort sur ces entrefaites : la rentrée de M. Constans au Luxembourg ne légitimait personne.

De cet incident, qui n'a en réalité d'importance que pour les personnalités en cause il se dégage cependant cette moralité que les bureaux de recensement brûlent beaucoup trop facilement les bulletins pouvant servir de prétexte à une discussion. Tout bulletin annulé devrait être annexé au procès-verbal, et c'est un grand tort de supprimer le seul élément probant de la controverse. Souvent, surtout pour les élections à la Chambre, les bureaux des villages agissent avec une hâte d'incinération qui n'est pas commandée par l'esprit d'équité, mais bien par la passion politique.

Pour ne pas fausser l'expression des volontés populaires, il conviendrait d'interdire cela de la façon la plus formelle.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 3 avril 1900

M. Rivals demande à adresser une question au ministre de l'agriculture sur la culture et la vente des blés.

Après observations de M. Dupuy, la question est ajournée.

Une motion de M. Chapuis tendant à retarder l'ouverture de l'Exposition est repoussée par 357 voix contre 58.

Au sujet des récompenses de l'Exposition, M. Gaston Menier dépose un amendement tendant à la suppression au commencement du texte du projet du gouvernement de quelques mots.

M. Muzet veut le maintien du texte du projet.

M. de Laujuinais fait la même déclaration.

M. Jourde dit qu'il votera l'amendement Menier, car, dit-il, « la commission en ajoutant les mots discutés au projet du gouvernement, a tenté contre les ministres une attaque sans franchise. » C'est qu'il y a des députés qui ne peuvent se faire à l'idée de voir les croix de l'Exposition distribuées par M. Millerand, M. Clovis Hugues demande que le gouvernement refuse toute décoration à ceux qui se seront fait recommander par un homme politique. M. Millerand monte à la tribune. « L'Exposition, dit-il, ne peut être une œuvre de parti. »

L'amendement Menier, accepté par le gouvernement est voté par 277 voix contre 238.

M. d'Aulan a la parole pour un fait personnel ; il s'agit de la fameuse lettre de protestation contre la décoration de M. Paquin.

M. Millerand répond que cette lettre émanant d'une femme, on doit en comprendre la portée.

M. d'Aulan, balbutie et avoue que c'est une femme qui l'a envoyée.

« De tels débats sont indignes de la Chambre » dit une voix à gauche.

Ce qui n'empêche pas le député bonapartiste de déclarer qu'entre la parole de cette femme, commerçante de la rue de la Paix et celle de M. Millerand, il n'hésite pas.

Cette impertinence lui vaut un rappel à l'ordre avec inscription au procès-verbal, et la séance est levée.

## Sénat

Séance du 3 avril 1900

Le Sénat valide M. Delport, le nouveau sénateur du Lot.

Et la discussion du budget est reprise. On vote les budgets de l'intérieur, des cultes et de l'Algérie.

Sur le budget des affaires étrangères M. Delcassé répond à un discours du comte d'Aunay sur les relations diplomatiques actuelles de la France et de l'Angleterre. Il défend sa politique, qui dit-il a réglé à la satisfaction de tous, les incidents qui se sont produits ces temps derniers.

Le Sénat vote ensuite sans débat les chapitres du budget des affaires étrangères, et la séance est levée.

Séance du 4 avril 1900

M. Maxime Lecomte demande l'affichage du discours prononcé dans la dernière séance par M. Delcassé.

M. Halgan proteste, dit-il contre des paroles du ministre des affaires étrangères « accusant des hommes honorables de manquer de patriotisme ».

Par 189 voix contre 39 l'affichage est voté. On passe au budget de la guerre qui est après quelques amendements rapidement voté.

Puis, vient le budget des travaux publics que le Sénat vote sans débat. Il en est de même pour le budget du chemin de fer de l'Etat.

Et la séance est levée.

## Au Transvaal

Les dépêches de Durban annoncent que les Boërs ont des forces considérables pour s'opposer à tous les mouvements du général Buller.

Une dépêche au « Daily Mail » signale que les effectifs des Boërs sont aussi surprenants que ceux qu'ils ont mis en ligne dans l'Etat libre.

Une dépêche de Ladysmith au « Daily Telegraph » annonce que les officiers anglais savent que cette ville est pleine d'espions Boërs, mais qu'il leur est impossible de les démasquer.

On pense qu'une grande bataille est imminente près de Blenfontein. Les forces Boërs sont considérables dans les environs de ce pays que l'on croyait presque pacifié.

La conférence de La Haye

M. Van-Karnabeel, premier délégué de la Néerlande à la conférence de la paix, a déclaré qu'aucune puissance signataire n'a pensé à reconnaître implicitement la suzeraineté de l'Angleterre au Transvaal. M. de Beaufort a défendu énergiquement la convention comme une marche dans la voie du développement universel. La convention a été adoptée par 65 voix contre 20.

## INFORMATIONS

L'amnistie

La question d'amnistie est décidément ajournée indéfiniment. Nous croyons savoir, en effet, que le gouvernement a renoncé à demander au Sénat de statuer avant les vacances de Pâques sur cette question.

Association de la presse

M. Loubet et M. Waldeck-Rousseau assisteront, samedi, à la fête de l'Association de la presse, qui aura lieu à l'Exposition.

Le traitement des instituteurs

La commission des finances du Sénat, après avoir entendu le ministre de l'instruction publique, a maintenu sa décision de repousser l'amendement voté par la Chambre portant relèvement du crédit de 3 millions

200,000 fr. à l'effet d'augmenter le traitement de tous les instituteurs.

La commission a cependant demandé au ministre d'élever le crédit des inscriptions pour les pensions ; de porter de 900 à 1,000 fr. le traitement des stagiaires ; d'augmenter de 100 fr. le traitement des instituteurs ayant actuellement 1,000 fr.

Ces diverses augmentations nécessiteraient un relèvement de crédit de 400,000 fr.

**Mort de Joseph Bertrand**

M. Joseph Bertrand, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, membre de l'Académie française, est mort mardi matin.

**Journal russe**

Le *Gaulois* annonce la prochaine publication à Paris d'un journal russe, *Pariskaja Gaceta*.

**« L'Arlésienne » à Nîmes**

A l'occasion de l'inauguration du monument Alphonse Daudet, fixée à dimanche prochain 8 avril, aura lieu au Grand-Théâtre de Nîmes une représentation de « L'Arlésienne » avec des éléments tels que cette représentation constituera une des plus hautes et des plus pures manifestations d'art.

Les rôles seront tenus par les principaux artistes des théâtres de Paris : on cite Paul Monnet, Cornaglia, Darival Noblet, M<sup>me</sup> Marie Laure, M<sup>lles</sup> Marie Leconte, et Anna Judic.

**Le Duc d'Orléans et les Anglais**

Le bruit que le duc d'Orléans renoncerait à revenir en Angleterre se confirme. On annonce qu'il a donné des instructions pour la mise en vente de York-House à Twickenham, qui fut pendant de longues années la résidence du comte de Paris et où le duc d'Orléans lui-même s'était installé lors de son expulsion de France.

**Toujours en fuite**

Contrairement au bruit qui avait circulé, M. de Lur-Saluces n'est pas à Paris et n'a pas l'intention d'y venir.

**Jules Guérin**

Par suite de la condamnation que la Haute Cour a prononcée contre lui, M. Jules Guérin a dû être pourvu d'un tuteur, qui est M. Dupin de Valène, publiciste.

**Attentat contre le prince de Galles**

Le prince de Galles, de passage à la gare du Nord à Bruxelles, a été l'objet d'un attentat.

Au moment où le train quittait la gare du Nord, un individu monta sur le marche-pied du train, tira un revolver de sa poche et fit feu dans le wagon où se trouvait le prince, sans l'atteindre.

Le criminel a été arrêté.

**Un conseil judiciaire**

M. de Cosnac, juge d'instruction, a fait écrouer à la Santé un avocat, M. Davrille des Essarts, ancien conseiller municipal du XVI<sup>e</sup> arrondissement.

Ce monsieur serait inculpé d'avoir dissipé la fortune du caporal Gélinaud, pourvu d'un conseil judiciaire. La somme dissipée s'élevait à 1,800,000 francs.

**Une invention**

Un inventeur anglais a trouvé récemment un procédé des plus curieux permettant d'imprimer les livres et les journaux au moyen d'un courant électrique et sans qu'il soit fait usage d'encre.

**Vol de 200,000 francs**

La princesse Leintinger a eu tous ses bijoux volés à Liverpool. Les bijoux sont évalués à 200,000 francs.

**CHRONIQUE LOCALE**

**Au Sénat**

Mardi, le Sénat, après la lecture du rapport sur l'élection sénatoriale du 25 mars dans le Lot, a adopté, sans discussion, les conclusions de ce rapport et a admis M. Delport comme sénateur du Lot.

**A propos d'une conférence**

On nous rapporte un propos étrange qui aurait été tenu par un conférencier, à une des dernières causeries de l'Hôtel de ville. Ce propos a trait à une statistique du suicide... Une statistique à la Lemaître!

Nous ne voulons pas baser nos critiques sur des on-dit, mais nous constaterons cependant que M. Le Bret, le maître éminent qui a laissé à Cahors un si vivant souvenir, nous avait accoutumés à une plus grande largeur de vue.

**A l'Inspection académique**

On nous dit le plus grand bien de M. Maurellet, notre nouvel inspecteur d'Académie. Nous nous en réjouissons ! Nous en oublions plus facilement son prédécesseur qui, de concert avec les Rousset et les Garrier fit, maintes fois, de si vilaine besogne dans notre département.

Sans insister outre mesure, aujourd'hui, nous tenons cependant à mettre M. Maurellet en garde contre les conseils maladroits de certaine personne de son entourage immédiat.

Il y a des gens qui, ayant constamment les mots de loyauté à la bouche, croient tromper leur monde en changeant indécemment d'opinion et d'attitude, selon les patrons qu'ils servent.

C'est un écueil sérieux qu'on nous prie depuis longtemps de signaler.

Nous désirons, en un mot, que l'inspecteur d'Académie soit réellement M. Maurellet et non certain petit potentat, terreur de toute une catégorie de modestes fonctionnaires, dont le règne doit avoir une fin.

**Cigale Divonienne**

Nous sommes heureux d'apprendre que cette jeune société, fondée à Cahors depuis quelques mois à peine, se propose de donner prochainement un concert au bénéfice des pauvres de la ville.

Grâce aux savantes leçons données par MM. Nouyrit et Viguier, grâce aussi au travail persévérant de nos jeunes mandolinistes, la Cigale divonienne est sûre de récolter des applaudissements bien mérités.

Les membres de cette société seront heureux de témoigner ainsi aux membres patrons qui, en grand nombre, ont bien voulu soutenir leurs efforts, toute leur gratitude et qu'ils répondent à la sollicitude de ceux qui se sont dévoués à cette œuvre.

Nous ferons prochainement connaître la date et le programme de ce concert.

**Commission du travail**

Aujourd'hui, M. Caviolle, conseiller de préfecture, a installé la commission départementale chargée de présenter des rapports sur l'exécution de la loi du 2 novembre 1892, concernant le travail des enfants, des filles mineures et des femmes employées dans l'industrie.

Cette commission est composée de MM.

L'inspecteur divisionnaire à Bordeaux, l'inspecteur départemental à Périgueux, membres de droit

Duphénieux, conseiller général à Cajarc, Relhié, conseiller général à Cahors, Linol, conseiller général à Gourdon, Gélis, médecin des épidémies à Cahors, Houradou, médecin des épidémies à Figeac, Fontanille, médecin des épidémies à Gourdon, désignés par le Conseil général dans sa séance du 25 août 1899.

Bizat Léon, négociant à Souillac, Gayral Henri, usinier à Albas et à Luzech, Coueslant, Auguste, imprimeur à Cahors, Chansarel, Bernard, charpentier à Cahors, Galaup, Raymond, fabricant de chapeaux à Cahors, Lacabane, négociant à Puyblanc, commune de Reyrevignes, désignés par la chambre de Commerce, en exécution de la délibération du Conseil général du 25 août 1899.

Astruc, Jules, délégué par l'Union syndicale des ouvriers peintres et tapissiers de Cahors, Eugène Ilbert, délégué du Syndicat des ouvriers travailleurs de terre, vigneron et carriers de Cahors, Fort, Marcelin, délégué du Syndicat des travailleurs du fer à Cahors, Ticou, Achille, délégué du Syndicat des ouvriers cultivateurs, terrassiers et manœuvres de Cahors, Lescale, Jean, délégué du Syndicat des ouvriers du centime du magasin des tabacs de Cahors, Cuffi, François, délégué de la Chambre syndicale corporative des ouvriers tanneurs et corroyeurs de Souillac.

Le bureau a été constitué de la manière suivante :

- Président : MM. Gayral.
- Vice-Présidents : Lacabane, Cuffi.
- Secrétaire : Coueslant.
- Secrétaire-adjoint : Astruc.

**Tribunal correctionnel**

*Audience du 5 Avril 1900*

Au début de l'audience, M. Larroumet, récemment nommé brigadier de gendarmerie à Cahors, prête le serment d'usage.

**Coups réciproques.** — L'affaire de Puy-l'Évêque, Lascazes et Lolmède, dont nous avons parlé jeudi dernier, a eu aujourd'hui sa sanction.

Lascazes âgé de 71 ans, s'étant pris de querelle avec Lolmède, âgé de 29 ans, des coups ont été échangés.

Le tribunal les condamne tous deux à 16 fr. d'amende, et leur fait application de la loi Béranger.

**Vol de bijoux.** — Pouzergues Jean, âgé de 39 ans, habitant Cremps, est inculpé d'un vol de bijoux au préjudice de M<sup>me</sup> Couyba.

Ces bijoux auraient été vendus par Pouzergues à Montauban.

L'inculpé prétend que M<sup>me</sup> Couyba les lui avait donnés.

Le tribunal condamne Pouzergues à 4 mois de prison, avec la loi Béranger.

**Procès de presse.** — Au sujet de l'opposition faite par M. Dupas à la condamnation prononcée contre lui, le tribunal déclare cette opposition non recevable et condamne aux dépens M. Dupas qui ne s'est pas présenté à l'audience.

**Détournement d'objets saisis.** — Bouysou Bruno, âgé de 57 ans, cultivateur à Larrière, est prévenu de détournements de divers objets saisis, d'avoir vendu une paire de vaches, et ce malgré la résistance opposée par le gardien auquel les menaces n'ont pas été ménagées. Bouysou est fort honnête, et s'il a commis ce délit c'est poussé par la misère.

La famille Bouysou est très intéressante.

Le tribunal condamne Bouysou à 25 fr. d'amende (loi Béranger).

**Mouvement de la population**

Voici le mouvement de la population qui s'est opéré pendant le mois de mars dernier parmi la population de notre ville :

Naissances, 18, se décomposant comme suit : garçons, 9, filles, 9 ; dont une naturelle ; mort-nés, néant.

Mariages néant ; divorces néant.

Décès, 24, dont un de moins d'un an ; un de 19 ans ; deux, de 20 à 39 ans ; quatre, de 40 à 59 ans ; seize, de 60 ans et au-dessus.

Les causes de ces décès sont : méningite tuberculeuse, 1 ; autres tubercules, 1 ; cancer et autres tumeurs, 1 ; congestion, hémorragie cérébrale, 4 ; paralysie sans cause indiquée, 1 ; maladies organiques du cœur, 6 ; bronchite chronique, 1 ; débilité congénitale, 1 ; sénilité, 2 ; autres causes de mort 5 ; causes restées inconnues, 1.

Dans ce nombre se trouvent deux décès à l'hospice, domiciliés dans la commune de Cahors.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

*PROGRAMME DU 5 AVRIL 1900*

- |                                  |           |
|----------------------------------|-----------|
| Allegro Militaire,               | Lyeton.   |
| L'Ambassadrice, (Ouverture)      | Auber.    |
| Les Gardes de la Reine, (Valse)  | Godfrey.  |
| L'Attaque du Moulin, (Fantaisie) | Bruneau.  |
| Marché des Mousquetaires         | Kohneman. |

De 3 h. à 4 h. (*Allées Fénélon*)

**Arrondissement de Cahors**

**ALBAS** — Vols. — Plusieurs vols ont été commis dans notre commune et ses environs, dans la nuit du samedi au dimanche, et se sont renouvelés encore hier mardi.

Ces vols, commis avec une audace dont les auteurs sont coutumiers, consistent principalement en chaudrons et ustensiles de cuivre que les ménagères de nos campagnes laissent habituellement séjourner dehors.

Il y a une quinzaine de jours à peine également, divers chaudrons, bâtis à demeure, avaient été soustraits par les mêmes habiles malfaiteurs qui accomplissaient leur besogne sans le moindre bruit et sans laisser aucune trace.

Nous espérons qu'à la cinquième fois, la police mettra la main sur les coupables.

**CASTELFRANC.** — Vols. — Dans la nuit de samedi à dimanche dernier, des malfaiteurs inconnus ont enlevé plusieurs chaudrons en cuivre chez plusieurs propriétaires de Castel franc, notamment chez M. Boysou, adjoint au maire ; M. Lacroix, ancien maire, et M. Constant.

Les voleurs doivent faire partie d'une bande parfaitement organisée, car les com-

munes avoisinantes avaient déjà reçu leur visite et des vols de nombreux objets en cuivre y avaient été signalés. Espérons sans trop y compter, que l'enquête ouverte par la gendarmerie fera découvrir les coupables.

**CASTELNAU-MONTRATIER.** — Incendie.

— Dimanche 1<sup>er</sup> avril, un tas de paille de 150 à 200 quintaux, appartenant au sieur Méric, dit Birou, propriétaire à Castelnaud, faubourg de Cl'ary, a été complètement détruit par un incendie. Grâce aux secours rapidement organisés, on a pu préserver les bâtiments voisins. Les pertes sont couvertes par une assurance. On ignore les causes du sinistre.

**BEAUREGARD.** — A la suite de la démission de M. Peyre, maire républicain, le conseil municipal a été appelé dimanche à procéder à son remplacement.

M. Peyre a été réélu par 7 voix contre 3 attribuées à M. Olié ; mais M. Peyre a déclaré ne pouvoir accepter le mandat. Il a été procédé à une nouvelle élection qui a donné les résultats suivants :

- |                       |         |
|-----------------------|---------|
| M. Couderc J.-P. .... | 7 voix. |
| M. Marty. ....        | 2 —     |
| M. Olié. ....         | 2 —     |
- M. Couderc, élu maire a également déclaré ne pouvoir accepter.

Ce n'est qu'après trois autres tours de scrutin que M. Escoussat J.-P. a été proclamé maire, au bénéfice de l'âge, par 5 voix contre 5 attribuées à M. Olié Joseph.

**VERS.** — Le conseil municipal est convoqué pour dimanche matin à 11 h. 1/2, à l'effet de délibérer sur les affaires ci-après :

- 1° Reconstruction de la banquette en face l'élargissement pratiqué au chemin de grande communication de Vers à Pélacoy ;
- 2° Loyer de la maison servant d'abri aux pauvres.

**MONTCUQ.** — Une concession de matériel scientifique a été accordée à l'école primaire supérieure de garçons.

**PUY-L'ÈVÈQUE.** — Conseil de révision.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons une correspondance de Puy-l'Évêque, concernant les opérations du conseil de révision, que nous regrettons de ne pouvoir publier.

Il paraît qu'au milieu de la salle du conseil de révision, M. le docteur Cassaignes pontifiait et donnait des avis au médecin militaire.

Sa belle barbe en avant, le beau docteur en prenait à son aise, tandis que tout le monde riait et trouvait étrange une intervention aussi intempestive qu'inutile.

Mais M. le docteur Cassaignes se croit tout permis ! ...

**MOULINBESSOU.** — Eboulement.

— A la suite des dernières pluies d'uviennes, un éboulement s'est produit sur le point où on avait démolé un bâtiment rural ; heureusement les ouvriers n'étaient plus sur le chantier, sans quoi ils auraient été écrasés.

Un autre éboulement, mais de moindre importance, menace de se produire sur le chemin vicinal ordinaire n° 2, des précautions ont été prises pour éviter des accidents aux passants et surtout aux enfants de St-Félix venant à l'école au Moulinbessou.

— Toujours le mauvais temps ; après les pluies, la gelée ! Le vent du nord souffle en tempête et il est fort à craindre que la récolte de la prune et des autres fruits dont les arbres sont en fleurs déjà, ne soit compromise. Les plantes fourragères souffrent aussi beaucoup, ce qui entrainera malheureusement une baisse sur les bestiaux dans nos foires.

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC** — Fête locale de mai. — Lundi, soir à huit heures, a eu lieu à l'hôtel de ville une réunion afin de nommer la commission définitive chargée de l'élaboration du programme de la fête. Ont été élus : présidents d'honneur, MM. Descamps, Suc ; présidents effectifs, MM. Carrayrou, Galtié ; vice-présidents, MM. Lajugie, du Rouget, Loubet, Henri Calmon ; secrétaire, M. Cayssac ; secrétaire adjoint, M. Delsouc, clerc d'avoué ; trésorier, M. Richard ; commissaires, MM. Miral fils, Cantaloube, hôtel du Pin ; Pradelle, horloger ; Larraye, professeur ; Lala, marbrier ; Roux, menuisier ; Salvy jeune, Leygues, tapissier ; Gar-

nier, rentier; Pierre Bouyssou, Tarayre  
bourellier; Gauzens père, Costes, limona-  
dier; Beulaguet et Artur Calmon, mar-  
chands de vins; Antraygues, distillateur;  
Soulages, limonadier; Taurand, épicier;  
Gaillard, Epicerie Parisienne; Pages, limo-  
nadier; Mayrand, ferblantier; Sabouraud,  
Henri Alazard, G. Nozières, Descols, Paul  
Leygues, Lacarrière, Vitrat, Casaubon,  
Bouscarel, Delmas, Germain, Mouly, Cérè-  
de, pharmacien, Lacombe, rentier; Alby  
jenné; Durand, épicier; Baccalou, Bandel,  
tailleur; Barnabé, menuisier. Des commis-  
saires, délégués à cet effet, vont se rendre  
incessamment au domicile des habitants, afin  
de recueillir les souscriptions qui, nous l'es-  
pérons, seront des plus fructueuses, car rien  
ne sera négligé pour donner à cette fête tout  
l'attrait désirable.

**FIGEAC** — *Collège*. — Par arrêté de M.  
le ministre de l'instruction publique en date  
du 27 mars dernier, des allocations person-  
nelles ont été accordées aux professeurs de  
notre collège dont les noms suivent:  
M. Calaret, professeur de seconde, 200  
fr.; M. Ségnier, professeur de sixième, 200  
fr.; M. Rey, professeur d'anglais, 200 fr.;  
M. Delmas, répétiteur, 150 fr.  
Sincères félicitations.

**BAGNAC**. — *La Foire*. — Notre foire du 3  
avril, favorisée par une belle température,  
a été bonne. La hausse s'est maintenue et  
même accentuée sur les bœufs d'élevage et  
d'attelage, Les cours, tenus élevés par les  
vendeurs, rendaient les transactions un peu  
moins actives.  
Mêmes cours que précédemment sur les  
porcs destinés à la charcuterie et sur les  
veaux et moutons.

**LACAPPELLE-MARIVAL**. — *Les suites d'une  
discussion politique*. — Dimanche, deux  
électeurs d'Issendouls, attablés dans un  
café, discutaient vivement de politique. Peu  
à peu la discussion s'échauffa, et chacun  
voulant imposer son avis, les choses s'enve-  
nimèrent à un tel point qu'une rixe éclata  
entre eux. L'un d'eux, fou de colère, se  
précipita sur son interlocuteur, le prit à la  
gorge et le serra si fort qu'il l'étrangla;  
malgré tous les secours qu'une population  
émue s'empressa de donner à ce malheureux  
infortuné, on ne put le faire revenir à la vie.

*Commencement d'incendie*. — Lundi  
vers minuit, un incendie s'est déclaré place  
de la Halle chez le sieur Costes, limonadier;  
un service de secours, organisé aussitôt, put  
se rendre maître des flammes, et on évita  
ainsi une terrible catastrophe, les maisons  
attenant étant remplies de matière essen-  
tiellement combustibles. Les dégâts, pure-  
ment matériels, sont couverts par une assu-  
rance.

**SAINT-CÉRÉ**. — Par arrêté ministériel  
une concession de matériel scientifique a été  
accordée à l'école primaire supérieure de  
filles.

**ANGLARS-JUILLAC**. — Le conseil muni-

cipal est appelé dimanche prochain à délibé-  
rer sur les affaires suivantes:  
1° Pont suspendu d'Anglars-Juillac. —  
Ouverture d'un passage.  
2° Exposition de 1900. — Envoi de délè-  
gués.

**Arrondissement de Gourdon**

**GOURDON**. — *Gendarmerie*. — Par dé-  
cision ministérielle du 1<sup>er</sup> avril 1900. M.  
Pauly, lieutenant de gendarmerie à Gour-  
don, est désigné pour être employé à la pré-  
vôté du corps d'occupation de Madagascar,  
à Tamatave, en remplacement de M. le  
lieutenant Belhomme, rapatrié pour cause  
de santé.

M. Pauly sera placé dans la position  
d'activité hors cadres à dater du jour de son  
embarquement.

— *Tribunal correctionnel*. — Audience  
du 2 avril. — Le nommé Pierre Bessons,  
 âgé de 36 ans, né à Saint-Just. (Haute-  
Loire), sans profession ni domicile fixe, est  
inculpé du délit de vagabondage. Reconnu  
coupable, Bessons est condamné à huit jours  
de prison.

Ce vagabond avait déjà subi quatre con-  
damnations antérieures à la prison pour des  
délits analogues.

Cette affaire était seule inscrite au rôle de  
l'audience de ce jour.

**SOUILLAC**. — *Drame conjugal*. — Il y  
a deux mois environ, le sieur Jean Laval,  
marchand de vins, maria sa fille, issue d'un  
premier mariage, et le lendemain de la nocé  
quittait clandestinement le soir le domicile  
de Louise Souilhé, sa seconde femme, em-  
portant son numéraire, ses effets d'habillem-  
ent et laissant un passif assez élevé. Ce ne  
fut que le lendemain matin que Louise Soui-  
lhé s'aperçut de la fuite de son mari.

Jusqu'à là il n'y avait que cette délaissée  
et de nombreux créanciers qui pouvaient se  
plaindre. Mais voilà : une folle idée ayant  
 germé dans la tête du sieur Laval, il a voulu  
meubler son nouveau domicile de Paris, et,  
pour ce là faire, il reparut au domicile de sa  
femme avec la prétention d'emporter une  
partie des meubles; mais celle-ci s'y étant  
opposée, Laval a saisi une hache et, armé de  
cet instrument, s'est avancé menaçant vers  
elle. Effrayée, la malheureuse femme a crié  
au secours. Quelques voisins, avertis devant  
la maison, ont aussitôt pénétré dans l'inté-  
rieur et ont empêché ce trop irascible mari  
de commettre une action de folie.

La police et la gendarmerie, accourues  
sur les lieux, ont jugé à propos, malgré que  
ledit Laval ait prétendu qu'il ne voulait se  
servir de la hache que pour enfoncer la porte  
de l'appartement où se trouvaient les meubles  
qu'il voulait emporter, de le mettre à l'abri,  
et, sous l'escorte de deux gendarmes, il a  
été conduit à la prison de la ville.

**VAYRAC**. — *Foire*. — La foire du 1<sup>er</sup>  
ayant été remise au 2, n'a pas été très im-  
portante :

Bœufs d'attelage, 500 à 700 fr, la paire ;  
bœufs gras, 70 à 80 fr. le quintal; cochons  
gras, 40 à 48 fr. le quintal; les moutons,  
30 à 35 fr. les 100 kil. Beaucoup de che-  
vreaux, qui se vendaient de 4 à 6 fr. la pièce  
beaucoup de volaille, à 1 fr. 10 le kil; les  
œufs, 45 c. la douzaine. A la halle aux  
grains, il n'y avait pas beaucoup de tran-  
sactions.

**BULLETIN FINANCIER**

Les dispositions du marché sont aujourd'hui  
plus satisfaisantes. On ne parait plus se préoc-  
cuper des difficultés de la dernière liquidation.  
Les affaires ont été très actives, les demandes  
très suivies et en conséquence les cours sont  
en reprise sensible sur la clôture précédente.  
Le 3 0/0 a passé de 101,02 à 101,10; le 3 1/2  
0/0 finit à 103,20 et l'Amortissable à 99,80.

La Banque de France est à 4280.  
Le Comptoir National d'Escompte en hausse  
de 4 fr. clôture à 662, le Crédit Foncier s'ins-  
crit à 728; le Crédit Lyonnais est à 1120 au lieu  
de 1118 précédente clôture. La Société Géné-  
rale est ferme sans changement à 616.

Nos chemins finissent, le Lyon à 1928 en  
hausse de 8 fr., le Nord fait 2382, l'Orléans à  
1750, Le Suez à 3780 n'a pas varié.

Les fonds étrangers sont pour la plupart en  
hausse; l'Extérieure à 74,40, l'Italien à 94,25,  
le Portugais à 26,20, le Russe 3 0/0 1891 à 86,50,  
le Turc D est à 23,35, la Banque Ottomane à  
581.

Les actions de la Joltaia Ricka sont deman-  
dées sur le marché en Banque à 133.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900**

*Cartes d'abonnement délivrées aux  
exposants.*

La Compagnie d'Orléans, en vue de faci-  
liter les déplacements qu'ils auront à effec-  
tuer pour se rendre à l'Exposition Universelle  
et en revenir, se propose de délivrer aux  
exposants des cartes d'abonnement de toutes

classes comportant une réduction de 50 0/0  
sur les prix du Tarif Spécial G. V. n° 3  
(Orléans) et du Tarif Commun G. V. n° 103  
(Orléans-Midi).

Ces cartes d'abonnement seront de 3 mois  
ou de 6 mois; elles seront délivrées à partir  
du 1<sup>er</sup> avril et pendant toute la durée de  
l'Exposition aux exposants ayant leur domi-  
cile commercial à 50 kilomètres au moins  
de Paris, et sur la présentation de leur carte  
d'exposant; elles ne pourront être demandées  
que pour voyager entre le domicile commer-  
cial et Paris.

Les cartes d'abonnement de 3 mois ou de  
6 mois dont la validité expirerait après le  
15 novembre 1900 cesseront d'être valables  
dès le lendemain de cette date. Par contre,  
les cartes d'abonnement de 6 mois dont la  
validité expirerait avant le 15 novembre se-  
ront valables jusqu'à cette date inclusivement.

**Fêtes de Pâques à Madrid**

A l'occasion des Cérémonies de la Semaine  
Sainte et des Fêtes de Pâques, la Compagnie  
d'Orléans, d'accord avec les Compagnies du  
Midi de la France et du Nord de l'Espagne,  
délivrera, du 4 au 14 Avril 1900, au départ  
des gares de Paris, Orléans, le Mans, Tours,  
Poitiers, Saumur, Bourges, Châteauroux,  
Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et  
Clermont-Ferrand, des billets d'aller et retour  
de 1<sup>re</sup> classe pour Madrid, au prix réduit et  
uniforme de 200 francs, avec faculté d'arrêt:  
en France, à Bordeaux, à Bayonne et à Hen-  
daye; et, en Espagne, à tous les points du  
parcours.

Ces billets sont valables pendant 20 jours, à  
partir du jour du départ, et donneront aux  
voyageurs la faculté de prendre les trains de  
voie Sud-Express, à la condition de payer en  
outre du prix ci-dessus, le supplément com-  
plet, c'est-à-dire 50 % du prix des billets à  
plein tarif.

**ANÉMIE**  **EN 20 JOURS ELIXIR S. VINCENT PAUL**  
GUÉRISON RADICALE par l'usage de l'ELIXIR S. VINCENT PAUL  
Renseignements chez les SCIEURS de la CHAPELLLE, 105, Rue Saint-Dominique, Paris.

**Minerai de SOUFRE de BIABAUX**

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages  
liquides, composé à l'état naturel de **Soufre natif**, de **Sulfate de chaux**  
et de **Schiste bitumineux**.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la  
**Gelée printanière** et l'**Oïdium**; c'est un insecticide de premier ordre  
pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la **Chlorose** et l'**An-  
thraxnose**.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le **Mildiou**  
et le **Black-Rot**.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la  
main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les  
bouillies.

*Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN*

**A CAHORS** s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur, Agent  
général de la Compagnie.

**SOUS DEUX DRAPEAUX**

PAR OUIDA

**PREMIÈRE PARTIE**

VIII

**UNE CHASSE AU CERF AU CLAIR DE LUNE**

Nous pourrions former une Compagnie de  
Courriers et les établir à l'étranger sous notre  
direction; de là sorte le Continent ne croirait  
plus que les Anglaises ne portent que des voi-  
les bleus et des châles gris et n'entendrait  
plus les Anglais demander à grands cris du  
porter et du roastbeef à Tortoni... nous pour-  
rions enseigner l'art de se découvrir devant  
les femmes; qu'on ne défonce pas les tableaux  
avec les cannes et qu'on peut admirer les sta-  
tues sans les cogner à coup de parapluies;  
persuader à certains gens qu'il est inutile de  
brailler aux oreilles des étrangers et que le  
mauvais français, pour être mieux compris n'a  
pas besoin d'être crié à tue tête... nous pour-  
rions former une association de capitaux réu-  
nis destinée à l'amélioration de la toilette pour  
parer aux défauts de l'art national et décerner  
des brevets pour reconnaître les efforts de  
certains chercheurs à s'habiller convenable-  
ment; nous pourrions même réussir à engager  
le public féminin anglais à se vêtir plus con-

venablement et le public masculin à porter des  
bottes qui ne crient pas et des redingotes qui  
ne fassent pas de plis. Que dirais-tu si nous  
pouvions obtenir de nos compatriotes qu'ils  
ôtent leurs chapeaux sans saccader, pas plus  
que par saccade, comme des marionnettes de  
bois suspendues à des fils trop raidis. On  
pourrait encore...

— Dire les plus grandes absurdités de la  
terre, — fit en riant le Séraphin. — Pour l'a-  
mour de Dieu, Bertie, es-tu fou?

— Question inévitable adressée à tous les  
hommes de génie! — dit Cecil en baillant. —  
Je te développe là des combinaisons qui pour-  
raient enseigner le bon ton à toute une nation,  
si nous voulions nous y appliquer un peu. Je  
ne parle pas de toi parce que tu ne seras ja-  
mais coulé et on ne devient pas montreur  
d'ours, même au B. P. à moins d'y être poussé  
au moins, au début, par la nécessité. Et je ne  
parle pas pour moi, parce que, quand je ferai  
le plongeon... j'ai mon projet tout arrêté pour  
cette fâcheuse époque.

— C'est?...

— D'être huissier des salons à l'Hôtel Meu-  
rice ou à Claridge Hôtel, — répondit solennel-  
lement Bertie, — un de ces êtres superbes qui  
ont des chaînes d'argent autour du coup et  
une ineffable supériorité sur tous les autres  
mortels peinte dans la démarche et qui doi-  
vent se croire toujours dans une région supé-  
rieure! Quand un snob viendrait empoisonner  
l'air, avec quel ravissement ne l'aplatirait-on  
pas en lui faisant voir son ignorance en fait de  
bordeaux? Nous avons été écuyers du palais,

tous deux; mais je ne crois pas que nous  
ayons la moindre idée de ce qu'est la vraie  
majesté jusqu'à ce que nous soyons élevés au  
rang de majordomes dans un hôtel de premier  
ordre.

Ce que disant Bertie laissa son cheval pren-  
dre les devants, tandis qu'il réfléchissait pro-  
fondément à sa future position.

Le Séraphin se tordait de rire au point de  
vaciller sur sa selle, mais il reprit de nouveau  
son équilibre en imprimant une nouvelle se-  
cousse à sa brillante cuirassée, en même temps  
que ses yeux s'allumaient et lançaient des  
regards remplis d'orgueil sur la longue colon-  
ne de la cavalerie de la Garde.  
— Ma foi! moi, si je venais à faire la cul-  
bute, je ne voudrais pas aller dans les grands  
hôtels et je vais te dire où j'irais, Beauté.

— Où cela?...

— J'irais prendre du service quelque part,  
dans un pays chaud de préférence. Morbleu,  
j'irais chercher de belles aventures sous un  
autre drapeau... en Algérie, en Pologne, ou  
sous les ordres de ce vieux farceur de Gari-  
baldi. Oui; je le ferai, un jour ou l'autre... je  
ne suis même pas sûr que je ne le fasse pas  
bien tôt, et je te parie dix contre un que la  
vie y serait meilleure qu'ici.

Cela était ingrat de la part du Séraphin,  
car son heureux caractère le rendait le plus  
indépendant et le plus satisfait de tous les  
hommes.

La seule croix de son existence était la  
crainte qu'une femme ne s'arrangea de maniè-  
re à l'épouser un jour.

Mais Rock avait tout ce qu'il lui fallait pour  
faire un vrai soldat, et ses yeux lançaient des  
éclairs en considérant les gardes pendant qu'il  
parlait, comme s'il aspirait à les conduire à la  
charge plutôt qu'à marcher au pas avec eux  
dans les environs de Hyde Park.

Cecil se retourna sur sa selle et le regarda  
avec un certain étonnement mêlé de plaisir;  
mais il ne répondit pas à voix haute.

— Diable!... mais ce n'est pas une mauvai-  
se idée! — pensa-t-il.

Cette idée prit même racine et se développa  
en lui.

Bien loin, bien loin, si loin que personne ne  
l'avait jamais vu et qu'il ne s'y serait jamais  
attendu lui-même, il existait un instinct caché  
chez Beauté, instinct qui l'avait poussé, lors-  
qu'il pressait le Roi lors de la lutte du Grand  
Military, à adresser cette prière à son cheval:  
Tue-moi, mais ne me fais pas défaut!

Cet instinct, en dehors de la langueur et du  
caractère futile de sa vie déréglée, le portait  
par une vague et inquiète aspiration, vers les  
périls terribles et les surexcitations nerveuses  
d'une carrière plus austère et plus remplie  
d'émotions.

Ce sentiment était chez lui à l'état vague,  
car il était naturellement très indolent, très  
doux, très porté à prendre les choses passivé-  
ment, et très fortement persuadé que s'éveiller  
dans un but quelconque était une niaiserie de  
la plus insigne extravagance; mais cet instinct  
existait... il existe toujours chez les hommes  
du rang de Bertie, mais il ne se fait jour que  
lorsque la mèche est appliquée à la lumière.  
(A suivre.)

LES CHAINES D'OR

PAR M. A. FLEMING

XIX

DÉCLARATION

Tous ses mouvements étaient lents et nerveux ; elle, qui avait l'habitude de mettre toute la maison en émoi ne s'intéressait en rien aux toilettes et aux bijoux des mariées, elle évitait tout le monde et voulait toujours être seule ; elle devint pâle, maigre, exaltée et si irritable que l'on craignait de lui parler. Que se passait-il !

Tout le monde faisait cette question, mais Grâce et son frère étaient seuls à soupçonner une partie de la vérité.

Avril se passa de cette manière. Le temps qui marche toujours, tranquillement pour les heureux et les malheureux, amenait le moment fixé.

La neige avait disparu ; les chemins se couvraient d'herbe verte, les arbres de boutons, les oiseaux chantaient leurs amours dans les branches, quelques semaines auparavant secoués par les vents d'hiver.

Le docteur Danton était encore à Sainte-Croix, mais son départ approchait.

Il avait eu une entrevue avec Agnès qui se reprenait à désespérer et il s'était efforcé une fois encore de lui inspirer sa confiance et son courage.

— Ne désespérez jamais, Agnès, dit-il gaiement. Encore un peu de patience. Je reviendrai pour le mariage de ma sœur, et je crois qu'alors tout ira bien.

Agnès l'écouta en soupirant tristement. Le fantôme du château de Danton se conduisait fort bien depuis quelque temps et n'avait terrifié personne.

On savait dans la maison que M. Richards n'était pas très bien portant et que l'air de la nuit pouvait lui faire du mal ; en conséquence, il ne quittait jamais sa chambre.

L'avenue de tamarins n'eut pas de promeneur pendant le mois d'avril, excepté le docteur Frank qui le parcourut plusieurs fois, mais qui n'y rencontra jamais personne.

Le mois de mai arriva et avec lui Stanford, hâlé, bien portant et plus beau que jamais.

La veille de son départ d'Ottawa, il avait écrit à son ami comme il l'avait fait la veille de son départ de Sainte-Croix.

« Mon cher Lauderdale, le mois d'épreuves est écoulé ; je retourne demain à Danton.

« Quoiqu'il arrive, j'aurai fait tous mes efforts ; si la fatalité me poursuit, peut-on me blâmer ?

« Attends-moi en juin et apprête-toi à présenter tes hommages à Mme Stanford. »

ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART

J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors

ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900 MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE QUI AURA LIEU A PARIS EN JUILLET PROCHAIN

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle Nouvelle installation du matériel suivant les grands progrès du jour CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS PAR TOUS PROCÉDÉS

PIANOS ET MUSIQUE A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

Bibliographie

SAINT-NICOLAS. — 21<sup>e</sup> année. — Sommaire du n° 18 — du 5 avril 1900.

Une larme d'homme (Henry Balesta). — Petit Marsouin (Capitaine Danrit). — La pièce au coq (Victorien Aury). — Miss Porc-Épic (Eud. Dupuis). — Aux Champs, poésie. — Botte aux Lettres. — Tirelire aux Devinettes.

Illustrations de J. Geoffroy. Paul de Sémant. Jules Girardet. — Georges Conrad. — Rudnicki. Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires. Abonnements : Paris et départements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1427<sup>e</sup> livraison (7 Avril 1900).

Toute Seule, par Charlotte Chabrier-Rieder. — Un œuf monstre, par Ch. Thiabaud. — Fruits secs de Californie, par Th. Lally. — La fabrication des perles artificielles, par L. Viator. — Un ancêtre de Gavroche, par Arthur Durliac. — Errata et erratum. — La roue des prisons anglaises, par P. Vincent.

Abonnements : France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union Postale : Un an, 22 fr. Six mois 11 fr. Le numéro : 40 centimes.

Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du N° 14 (7 Avril 1900).

1<sup>o</sup> Voyage du général Gallieni (cinq mois autour de Madagascar).

2<sup>o</sup> A travers le monde : Le Tunnel de Simplon, par Samuel Cornut.

3<sup>o</sup> Grandes courses de Terre et de Mer : Le long du Trassibérien. — Les grandes villes : Irkoutsk, par Paul Labbé.

4<sup>o</sup> Civilisations et religions : Prétoria pendant la guerre.

5<sup>o</sup> Livres et Cartes.

6<sup>o</sup> Conseils aux voyageurs : Facilités de voyage offertes aux visiteurs de l'Exposition de 1900 ; Réductions offertes aux porteurs de bons ; Les trains de plaisir ; Augmentation de la durée de validité des billets ; Les compagnies transatlantiques, par Paul Combes.

Abonnements : France : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Union Postale : Un an, 28 fr. Six mois, 15 fr.

Le numéro : 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain 79 Paris.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 29 mars 1900.

V<sup>o</sup> Nacla : Chronique. — Fernand-Lafargue : Fleur-de-Mer. — Jules Mary : Mademoiselle Guignol (suite). — Pierre Salles : Fille de Prince (suite). — Capitaine Danrit : L'invasion noire (suite). — J. Laurence : Deux frères d'armes (suite). — Albert Cim : Jeunes amours (suite). — V<sup>o</sup> Nacla : Dictionnaire des 36,000 recettes (suite).

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Fêtes de Pâques 1900

Extension de la durée de validité des Billets Aller et Retour

A l'occasion des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans rendra valables jusqu'au jeudi 26 avril inclus les coupons de retour des Billets d'Aller et Retour à prix réduits, qui seront délivrés, aux conditions de son Tarif spécial G. V. n° 2, pendant la période du Samedi 7 au mercredi 25 avril inclus.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le Tarif précité, lorsqu'elle expirera après le 26 avril.

Billets de famille, à prix réduits, de ou pour Paris à l'occasion des vacances de Pâques.

En vue de faciliter les déplacements pendant les vacances de Pâques, la compagnie d'Orléans vient de soumettre à l'Administration Supérieure la proposition d'émettre, du 7 au 16 avril prochain, des billets d'aller et retour de famille en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes au départ de Paris pour toute gare du réseau située à 125 kilomètres au moins et réciproquement aux conditions suivantes.

Réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux ; autrement dit, le prix du billet de famille, aller et retour, s'obtenant en ajoutant au prix de quatre billets simples le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux ; l'itinéraire peut ne pas être le même à l'aller qu'au retour, et les domestiques ont la faculté de prendre place dans une autre classe

XVI UN ANGE DE LA TERRE

Kate trouva que sa visite à Ottawa avait opéré un changement chez Stanford.

Les yeux qui nous aiment son clairvoyants, le cœur qui nous a pris pour son icole est prompt à sentir la plus petite variation.

Ragnald était changé, vaguement, d'une façon imperceptible, mais certainement il était changé.

Il était moins causeur qu'autrefois, et il lui arrivait fréquemment de tomber dans de sombres réflexions au milieu des conversations les plus intéressantes.

Il prenait presque aussi peu de part aux apprêts des mariages que Rose elle-même, préférant se promener paresseusement aux alentours de la maison ou se coucher sous les arbres, en fumant d'innombrables cigares et regardant le ciel bleu, tout en pensant... pensant à quoi ?

Kate le voyait et en souffrait ; Grâce aussi le voyait, car Grâce avait ses idées sur ce jeune et brillant officier et l'observait de près.

Grâce et Kate n'étaient pas de très bonnes amies ; une sorte d'hostilité sourde existait entre elles depuis que Kate avait appris le futur mariage de son père avec Grâce, qu'elle n'avait jamais aimée et qu'elle aimait moins que jamais depuis ce moment.

Kate la méprisait parce que, selon elle, elle ne se mariait avec le capitaine que poussée par les motifs les plus vils et les plus cupides ; aussi se montrait-elle froidement polie avec

elle chaque fois qu'elles se rencontraient. Grâce acceptait ceci très tranquillement, comme elle acceptait toute chose, et se montrait respectueuse avec Kate comme il convenait à la gouvernante du père de celle-ci.

— Ne trouves-tu pas, Frank, que M. Stanford est très changé depuis sa visite à Ottawa ? dit-elle à son frère, un jour que tous deux étaient assis seuls au parloir.

Le docteur regardait par la fenêtre Stanford qui descendait l'avenue, une ligne à pêcher sur l'épaule et sa future femme à son bras.

— Chagné ?... Comment ?... — Je ne sais, mais il est changé ! Je ne peux pas me l'expliquer, mais il me semble qu'il n'a pas l'esprit tranquille.

— Ma pauvre Grâce, quelle histoire me chantes-tu là ?... Pas l'esprit tranquille ! Un homme sur le point d'épouser la plus belle fille du Nord !

— Peu importe ! Je n'ai aucune confiance en M. Stanford.

— Toi, c'est bon ; mais tu es une exception, Grâce. De quoi le soupçonnes-tu ?

— Je garde cela pour moi ; seulement, je suis sûre de ceci : il n'est pas plus digne d'épouser Kate que moi d'épouser un prince.

— Folie ! il est aussi beau qu'Apollon ; il chante, danse et cause comme un dieu. Tu es trop sévère, Grâce.

Grâce ne répondit pas. — Parlons d'autre chose. Que se passe-t-il chez Rose, crois-tu ?

(A suivre.)

de voiture ou même dans un autre train que la famille.

Arrêt facultatif dans toutes les gares du parcours.

Durée de validité d'un mois, non compris le jour du départ, sans que cette durée puisse dépasser le 16 mai.

Billets de libre circulation

POUR LES PLAGES DE BRETAGNE

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursion sur les côtes de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans délivre à titre d'essai, pendant la saison d'été de 1898, jusqu'au 31 Octobre 1898, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions sur les plages de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1<sup>o</sup> Pour toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de Savenay, 1<sup>re</sup> classe 100 r. ; 2<sup>e</sup> classe 75 fr.

2<sup>o</sup> Pour toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savenay. Les prix ci-dessus augmentés, par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres, 1<sup>re</sup> classe de 0 fr. 1344 ; 2<sup>e</sup> classe de 0 fr. 09072.

Billets. — Les billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

Le 1<sup>er</sup>, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du Croisic et de Guérande à Châteaulin et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez) ;

Le 2<sup>e</sup>, à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares ;

Le 3<sup>e</sup>, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne est de 33 jours ; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 25 pour 100 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 Novembre.

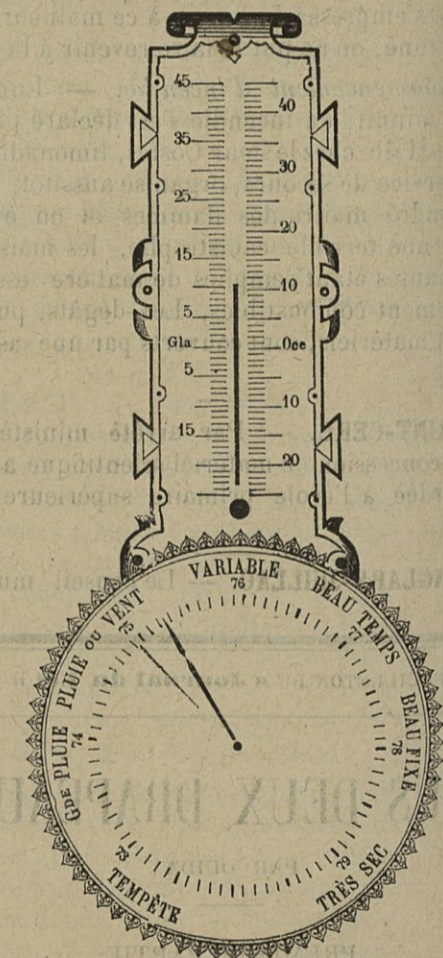
La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,04x0,03, sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

PRIME MUSICALE

Pour les lecteurs du Journal du Lot

Ceux de nos lecteurs qui découperont l'avis ci-dessus et l'envieront accompagné de 20 centimes en timbres à M. Rosoor-Delattre éditeur et imprimeur de musique à Tourcoing (Nord), recevront, par retour du courrier, un morceau de musique de ses éditions. Indiquer si l'on

désire : valse, polka, mazurka, gavotte, quadrille, morceau de genre, à 2 ou 4 mains, piano et chant, piano et violon, piano et violoncelle. Tous morceaux à grand succès des meilleurs auteurs modernes.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 4.  
Id. maxima de la veille : 14,5.  
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 3.

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors :

- Chez M<sup>me</sup> CASTELBOUX, buraliste, boulevard Gambetta.
- M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.
- Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.
- Mlle MOLINIÉ, buraliste, rue de la Mairie.
- M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.